

Communiqué de Presse

Congrès des pouvoirs locaux et régionaux

Division de la communication

Réf: 482f09

Tél. +33 (0)3 90 21 50 86

Fax +33 (0)3 88 41 27 51

Internet: www.coe.int/congress

e-mail: congress.com@coe.int



47 Etats membres

Albanie
Allemagne
Andorre
Arménie
Autriche
Azerbaïdjan
Belgique
Bosnie-Herzégovine
Bulgarie
Chypre
Croatie
Danemark
Espagne
Estonie
Finlande
France
Géorgie
Grèce
Hongrie
Irlande
Islande
Italie
Lettonie
«L'ex-République
yougoslave de
Macédoine»
Liechtenstein
Lituanie
Luxembourg
Malte
Moldova
Monaco
Monténégro
Norvège
Pays-Bas
Pologne
Portugal
République tchèque
Roumanie
Royaume-Uni
Russie
Saint-Marin
Serbie
Slovaquie
Slovénie
Suède
Suisse
Turquie
Ukraine

Visite de monitoring du Congrès en Islande: Esprit innovateur et responsabilité partagée face à la crise

Strasbourg, 17.06.2009 – Le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe a effectué une visite de monitoring en Islande du 15 au 17 juin, dans le cadre de sa mission de suivi de la situation de la démocratie locale et régionale en Europe. «J'ai été très impressionnée par la solidarité et la responsabilité partagée que nous avons constatées aux niveaux municipal et national face à l'épreuve de la crise économique et financière» a déclaré Esther Maurer (Suisse, SOC), chef de la délégation du Congrès, à la fin de la visite.

La délégation a constaté que la crise économique qui a touché l'Islande plus que les autres pays européens n'a pas d'effets paralysants sur ses représentants politiques, mais qu'elle est au contraire moteur d'un esprit innovateur qui met en marche des processus de participation parmi tous les acteurs. «Il y a une compréhension mutuelle assez remarquable entre les différents acteurs politiques aux niveaux étatique et municipal» a souligné Esther Maurer.

L'Islande dispose d'une longue tradition de démocratie locale. Le nouveau gouvernement a déclaré à la délégation du Congrès qu'il tient à renforcer encore cette autonomie. Les municipalités islandaises ont toute approuvé cette idée du gouvernement malgré un certain scepticisme sur le fait que ce renforcement de leur autonomie soit accompagné simultanément d'une augmentation de leurs ressources financières.

Les interlocuteurs se sont en général déclarés favorables à une réduction nette du nombre de municipalités tout en tenant compte d'une certaine opposition de la part de certaines d'entre elles.

La délégation du Congrès aurait souhaité que, selon le principe de subsidiarité, la ville de Reykjavik dispose de plus de compétences de par ses capacités autant que par ses besoins.

L'Islande qui a ratifié la Charte européenne de l'autonomie locale en 1991, figurait parmi les derniers pays dans lesquels le Congrès doit assurer une mission de suivi d'application de la Charte. Le rapport sera présenté par la chef de délégation lors de la session d'automne du Congrès en octobre 2009.